

PROCES-VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE DE LA COMMUNE ECCLESIASTIQUE LES SOURCES  
DU LUNDI 26 MAI 2025 A LA SALLE PAROISSIALE DE FONTENAIS

Président : Ronald CRAMATTE  
Caissière : Nathalie MARQUES

Scrutateurs : Alain COURTET  
Michel ROY

Secrétaire : Marielle FRIDEZ

Excusés : Alphonse MONNAT  
Cécile MONNAT  
Aline NICOULIN  
Nicole BESSE  
Pierre DEROULERS

**Ordre du jour :**

1. Salutations et ouverture de la séance.
2. Procès-verbal de l'assemblée du 2 décembre 2024 de la commune ecclésiastique « Les Sources ».
3. Acceptation des comptes 2024 et ratification des dépassements de budget pour la commune ecclésiastique « Les Sources ».
4. Approbation du projet d'aide humanitaire.
5. Informations :
  - a) du Conseil de la commune ecclésiastique.
  - b) de l'Equipe pastorale.
6. Divers.

**1. Salutations et ouverture de la séance.**

Le président, M. Ronald CRAMATTE, ouvre l'assemblée à 20h02 et souhaite une cordiale bienvenue à 23 ayants droit. Il rappelle que l'ordre du jour a été annoncé et publié selon les règles en vigueur. Il remercie tous les participants d'être présents.

Après les salutations d'usage, personne ne demande de modification de l'ordre du jour qui est accepté tacitement.

Il désigne les scrutateurs du jour, M. Alain COURTET et M. Michel ROY, qui sont également acceptés tacitement.

**2. Procès-verbal de l'assemblée du 2 décembre 2024 de la commune ecclésiastique « Les Sources ».**

M. CRAMATTE présente ce point. Il rappelle que le procès-verbal était disponible au secrétariat des Sources, ainsi que sur le site cath-ajoie.ch.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité sans modification par l'assemblée avec remerciements à la secrétaire.

**3. Acceptation des comptes 2024 et ratification des dépassements de budget pour la commune ecclésiastique « Les Sources ».**

M. Charles FRELECHOUX, président du Conseil, prend la parole. Ce soir, la présentation des comptes 2024 constitue un évènement hors-norme et il appartient donc au Président du Conseil de donner quelques explications avant la présentation proprement dite des comptes.

Pour rappel, en 2022, le premier exercice comptable de la Commune ecclésiastique « Les Sources » avait bouclé sur un bénéfice de l'ordre de CHF 600'000.- en raison de rentrées fiscales plus importantes que budgétées. Ce bénéfice avait permis au Conseil de proposer aux paroissiens différents travaux d'entretien ou d'amélioration sur nos bâtiments.

En contraste total, les comptes 2023 avaient bouclé sur des chiffres rouges, car le Conseil avait dû faire face à une perte comptable de CHF 226'000.- en raison de restitutions d'impôts non anticipées et donc non budgétées.

Malheureusement, la série des chiffres rouges continue, car les comptes 2024 de la Commune ecclésiastique « Les Sources » bouclent à nouveau sur une perte importante de CHF 212'000.-

Cette perte est à nouveau liée à la fiscalité qui est à l'origine de l'écart important entre le budget et les comptes.

La fiscalité d'une collectivité publique est une affaire complexe sur laquelle nous n'avons aucune prise si ce n'est la fixation de quotité d'impôts. Le Conseil établit ses budgets sur la base des projections fournies par le Service des Contributions. A l'heure des comptes, plusieurs variables influent sur le total des rentrées fiscales effectives par rapport aux sommes mises au budget :

- L'évolution des revenus et de la fortune des contribuables en fonction du contexte économique est la principale variable.
- L'impôt des personnes physiques des années antérieures, car, suite à la complexité des cas, l'engorgement de l'administration et les procédures en cours, de nombreux contribuables ne sont taxés qu'au bout de plusieurs années.
- L'encaissement de l'impôt qui peut prendre des années et de ce fait, des restitutions d'impôts qui peuvent avoir lieu plusieurs années après un exercice fiscal.

Ces variables ont toujours existé et nous devons accepter ce risque en partant du principe que les chiffres négatifs d'une année peuvent être compensés par les chiffres positifs d'une autre année.

Lors de la fusion entre les trois entités de Bressaucourt, Fontenais et Porrentruy, le Service des Contributions n'a pas procédé à une fusion des comptes d'impôts. Cela signifie qu'en parallèle du nouveau compte de la Commune ecclésiastique « Les Sources » qui était régulièrement alimenté, les comptes des trois anciennes Communes ecclésiastiques ont continué d'exister et d'avoir des mouvements à la baisse. En 2024, le fisc nous a demandé de procéder à des rétrocessions pour remettre à l'équilibre les comptes des anciennes communes ecclésiastiques. Cette demande a surpris fortement le Conseil, car le Service des Contributions n'a pas particulièrement attiré l'attention du Conseil sur l'absence de fusion de ces comptes. Avec le recul, le Conseil aurait certainement dû s'interroger quant aux raisons qui ont conduit à l'important bénéfice du premier exercice et qui aurait peut-être permis de découvrir plus tôt ces anciens comptes d'impôts.

A ce jour, le Conseil a une vision plus exhaustive de sa situation fiscale et il espère, à l'avenir, qu'à défaut d'éliminer totalement les variations de l'impôt des personnes physiques des années antérieures, celles-ci retrouveront une amplitude dans l'ordre normal des choses. M. FRELECHOUX espère que les Communes ecclésiastiques qui fusionneront prochainement seront mieux informés par l'Etat de la manière dont les comptes fiscaux sont maintenus après les fusions afin de leur éviter les mauvaises surprises que notre Commune a rencontrées.

Pour terminer ce rapport introductif sur une note positive, M. FRELECHOUX tient à relever que malgré la problématique des rentrées fiscales, les comptes de notre collectivité sont parfaitement maîtrisés. En effet, dans un contexte où tout augmente (fournitures, coûts de l'énergie, salaires), les charges 2024 sont restées conformes à ce qui était attendu. Elles sont même inférieures d'environ 2% au budget 2024 et aux comptes 2023.

M. FRELECHOUX, au nom du Conseil, recommande d'approuver les comptes 2024.

M. BERBERAT relève qu'il serait utile d'aviser les autres Communes ecclésiastiques lors de prochaines fusions, mais il se demande si elles seront mises autant en difficulté que notre Commune ecclésiastique, car leurs rentrées d'argent seront peut-être plus faibles que les nôtres.

M. FRELECHOUX répond que notre Commune ecclésiastique a les reins solides et qu'elle n'a pas été mise sur la paille.

Mme COURBAT, conseillère, prend la parole pour poursuivre ce point.

Le bilan au 31.12.2024 présente un total des actifs d'un montant CHF 4'566'951.65 et un total des passifs d'un montant CHF 4'779'231.23. Soit un déficit de CHF 212'279.58 comme annoncé par M. FRELECHOUX.

Au niveau des produits, point 4040/00, les comptes présentent une perte de CHF 237'124.41. Malgré cette perte liée à la restitution des impôts des personnes physiques des années antérieures, la Commune ecclésiastique obtient un total d'impôts de CHF 912'429.05

Les impôts sur gains immobiliers et loterie qui se trouvaient au point 4030/01 se trouvent dorénavant au point 4041/00 sous l'item « Impôts sur gains immobiliers et prestation capitale ».

Le total des produits pour les comptes 2024 est d'un montant de CHF 1'082'861.80.

Au niveau des charges, point 3110/05, l'achat d'une remorque, pour compléter l'équipement véhicules, a été effectué.

Le total des charges pour les comptes 2024 est d'un montant de CHF 1'295'141.38

Les comptes sont présentés avec un total des produits d'un montant de CHF 1'082'861.80 et un total des charges d'exploitation d'un montant de CHF 1'295'141.38 soit un déficit de CHF 212'279.58.

M. COURTET demande une explication pour le montant de CHF 6'000.- utilisé pour l'amortissement sur dette de Fontenais.

Mme MARQUES répond que tous les amortissements sont contractuels.

M. BERBERAT demande un éclaircissement sur les différents prêts qui sont notés dans le bilan passif. Mme COURBAT explique que ces prêts sont uniquement pour les églises, mais produisent des frais paroissiaux.

M. COURTET demande si la location de « Centre-ouest » pourra bientôt être résiliée.

Mmes COURBAT et MARQUES informe que les démarches sont en cours. 80% du container a déjà été évacué. Dans les 20% restants, 10% du matériel sera entreposé à Fontenais et les autres 10 % seront gardés par l'Office de la culture.

Pour clôturer sa présentation, Mme Fridez signale que la fiduciaire CG – Conseil-Gestion-Management approuve l'excellente gestion de ce dossier et conseille d'accepter les comptes présentés.

**L'assemblée accepte à l'unanimité les comptes 2024 avec remerciements à la caissière pour son excellent travail.**

#### **4. Approbation du projet d'aide humanitaire.**

Ce point est présenté par Mme Katia LOVIS, conseillère.

Le Conseil a été sollicité dernièrement par Sœur Anne-Marie REBETEZ dans le but d'obtenir un nouveau soutien financier pour Madagascar.

Pour rappel, l'école des Sœurs de St-Paul se situe au sud de l'île de Madagascar et lors de projets, les Sœurs de l'île sont soutenues par les Sœurs de St-Paul de notre région. L'année passée, les Sœurs ont aidé à la construction de douche pour les élèves de l'école.

Cette année, les Sœurs de St-Paul vont soutenir financièrement la construction d'un terrain de basketball avec tribunes pour le collège-lycée « Docteur Stephan ». Cet établissement compte environ 400 élèves et manque d'infrastructures sportives. Le coût du projet s'élève à environ CHF 20'000.-. Les Sœurs de St-Paul, par l'intermédiaire de quêtes, de ventes et de dons ont déjà réuni la somme de CHF 9'000.-. De son côté, le collège-lycée est en attente d'une autre demande de soutien d'un montant de CHF 5'000.-

Sœur Anne-Marie a sollicité le Conseil de la Commune ecclésiastique pour financer les CHF 6'000.- manquants. C'est donc ce montant qui est soumis à l'approbation des paroissiens ce soir.

Sœur Anne-Marie ne peut pas être présente à l'assemblée, car elle se trouve à Madagascar en ce moment. Mme LOVIS a en sa possession les devis et les met à la disposition des paroissiens qui désirent les voir.

Mme LOVIS, au nom du Conseil, demande d'accepter ce soutien financier qui permettra à 400 jeunes en formation de pratiquer du sport.

**La parole n'étant plus demandée, l'assemblée approuve le projet d'aide humanitaire à l'unanimité pour un montant de CHF 6'000.-**

## **5. Informations :**

### **a) du conseil de la commune ecclésiastique.**

Ce point est présenté par M. Charles FRELECHOUX.

M. FRELECHOUX relève que sa présentation, comme lors des autres assemblées, va surtout concerter les nombreux bâtiments de la Commune ecclésiastique.

Pour commencer, M. FRELECHOUX annonce que la rénovation de l'enveloppe de la cure de Porrentruy touche à sa fin. Pour rappel, il avait été décidé d'isoler les combles, de refaire complètement la toiture, de changer les fenêtres et de refaire complètement les façades, tout en étant soumis à un nombre important de contraintes en lien avec le patrimoine historique. La collaboration avec le service de l'Etat compétent a été très positive et la paroisse pourra bénéficier de subventions substantielles lors du décompte final. Le Conseil est satisfait des commentaires positifs reçus concernant l'apparence du bâtiment après les travaux. Concernant l'efficacité des mesures énergétiques prises, il faudra attendre l'hiver prochain pour mesurer l'amélioration de l'isolation des combles, mais les premiers retours à la fin de l'hiver ont été encourageants.

Pour poursuivre dans le domaine des économies d'énergie, différents travaux ont été effectués ces derniers mois :

- Le raccordement de la chapelle de Lorette, ainsi que la maison attenante au système de chauffage à distance au bois de Thermoréseau.
- Le remplacement de toutes les fenêtres de la maison de St-Germain.

Concernant l'église de St-Pierre-et-Paul de Fontenais, l'assemblée avait voté il y a une année, la réfection d'une partie des vitraux. Pour l'instant, le chantier n'a pas débuté, car le Conseil a dû retarder la commande des travaux afin d'obtenir au préalable des informations fiables de la part de l'Etat quant aux subventions qui seront accordées pour cette réfection. Le Conseil a obtenu il y a peu de temps des informations encourageantes sur ce point et le Conseil est en phase de confirmation du mandat à la société spécialisée choisie pour cette réfection de vitraux. L'exécution des travaux dépendra à présent du planning de travail de la société : les travaux commenceront au mois d'octobre de cette année.

Ces derniers mois, le Conseil s'est attaqué à la problématique du stockage de notre patrimoine en deux volets bien distincts :

1) Lors des travaux de la réfection de la toiture de la cure de Porrentruy, le Conseil a déménagé les archives dans le bâtiment des Sources dans la salle Cana. Depuis de nombreuses années, les archives se trouvaient dans le grenier de la cure (endroit mal isolé et entouré de matériaux combustibles) et sur un plancher en bois qui ne permettait pas d'installer des étagères type compactus, car il aurait fallu procéder à des travaux conséquents de renforcement. Le nouvel emplacement des archives a permis de les stocker dans des conditions plus adéquates et a permis de rapatrier les archives des anciennes Communes ecclésiastiques de Fontenais et Bressaucourt au même endroit.

2) Depuis les années 80, la paroisse de Porrentruy loue au Centre-Ouest plusieurs places de parc dans un garage souterrain sur lesquelles un boxe fermé a été installé. Ce lieu héberge principalement du mobilier ou des objets retirés de l'église St-Pierre lors de sa grande rénovation. Ce garage souterrain humide a détérioré une partie du mobilier et des objets qui ont été trié afin de garder les éléments de valeur ou en bon état et d'éliminer ceux trop fortement dégradés n'ayant plus d'utilité, ni de valeurs. Il y a 40 ans, il avait été décidé qu'il fallait épurer l'église, mais M. FRELECHOUX regrette que ces prédecesseurs aient choisi cette méthode pour stocker du mobilier comme la chaire ou les confessionnaux, plutôt que de les avoir laisser dans l'église. Actuellement, le processus de tri et de relocalisation a commencé sous la supervision directe du Patrimoine historique et du Musée de l'Hôtel Dieu. Une grande partie de ce qui sera gardé sera désormais stocké au sous-sol de l'église de Fontenais, plus précisément dans l'ancien local à citerne. En effet, le raccordement de l'église au

chauffage à distance a permis de démonter la citerne à mazout et de disposer d'un local propre, sec et tempéré. Le Conseil souhaite venir à bout de ce travail de tri à brève échéance afin de pouvoir résilier le bail à loyer de Centre-Ouest.

Enfin, M. FRELECHOUX souhaiterait évoquer un des derniers chantiers que la Commune ecclésiastique a mené sur un sujet très épidermique, à savoir l'abattage d'arbres. Ce printemps, le Conseil a procédé à l'abattage de quatre arbres sur le parvis de la chapelle de Lorette et de plusieurs arbres dans le jardin de l'église St-Germain. Cet abattage a été entrepris après un diagnostic réalisé arbre par arbre par un spécialiste et en étroite collaboration avec le Patrimoine historique et la Municipalité de Porrentruy. Ces arbres ont été tronçonnés pas de gaité de cœur, mais parce que la réalité sanitaire, ainsi que les risques encourus ne laissaient pas de choix. En effet, les spécimens abattus pouvaient paraître robustes au vu du diamètre de leurs troncs, mais ils étaient pourris de l'intérieur par les infiltrations d'eau. Après, l'abattage de ces arbres, le Conseil a fait immédiatement replanter de nouveaux arbres en faisant un effort particulier à Lorette pour sélectionner des spécimens ayant déjà plusieurs années. Le Conseil a également été conseillé pour choisir des essences qui correspondent à un enrichissement de la biodiversité et une meilleure résistance au changement climatique.

Pour terminer, M. FRELECHOUX relève que la Commune ecclésiastique « Les Sources » ne fonctionnerait pas sans ses employés et ses nombreux bénévoles. Afin que le Conseil leur témoigne sa gratitude, des soirées sont périodiquement organisées à leur intention. Dans le cas du personnel, une réunion festive a eu lieu vendredi passé pour leur rendre hommage et les remercier pour leur travail et leur engagement.

M. FRELECHOUX remercie tous les membres de l'Assemblée pour leur présence ce soir. Il remercie également le président et la secrétaire de l'Assemblée qui gèrent à totale satisfaction leurs rôles respectifs. Pour conclure, M. FRELECHOUX adresse ses sincères remerciements à tous les membres du Conseil, ainsi qu'à la secrétaire-caissière et à l'abbé Jean-Pierre BABEY pour leur engagement sans faille.

M. FRELECHOUX souhaite une bonne fin de soirée et un bel été.

**b) de l'Equipe pastorale.**

M. l'abbé BABEY prend la parole pour présenter ce point.

M. l'abbé Alphonse N'KADI, qui a terminé son mandat l'année passée, retourne au Congo en août 2025. Une messe de départ aura lieu le 29 juin à Alle pour lui exprimer la reconnaissance de la communauté pour son ministère.

Mgr Denis THEURILLAT s'installera en octobre à Lorette et il rejoindra l'équipe pastorale.

M. Jacek MACKOWIAK est engagé à 100 % dès le 1<sup>er</sup> août 2025 et son bureau se trouvera à Chevenez.

Deux événements à venir :

1) Le Conseil organise une journée porte ouverte aux Sources et à la cure le 14.09.2025. Il y aura la possibilité de visiter l'intérieur de la cure, les archives, la crypte et les remparts.

2) Pâques vient de passer, mais Noël est bientôt là. Une crèche aux 5 sens est prévue à St-Pierre. Cette crèche se trouvera dans et entre les deux chapelles St-Jean et St-Michel. M. Maurice BIANCI et Mme Créo CALAME en sont les concepteurs. Elle sera livrée par un semi-remorque. Elle sera visitable du 8 décembre 2025 au 18 janvier 2026. Un film de 26 minutes sera tourné par la télévision française et sera diffusé sur France 2 le jour de Noël. Ainsi, des millions de téléspectateurs vont découvrir notre église. L'équipe pastorale prévoit de 20'000 à 30'000 visiteurs et il faudra 50 bénévoles pour accueillir tous ces visiteurs. Un courrier d'invitation sera envoyé aux écoles et dans les homes pour qu'ils viennent visiter.

M. l'abbé BABEY remercie, au nom de l'équipe pastorale, les paroissiens, les conseillers et les bénévoles pour leur engagement et leur intérêt.

La parole n'étant plus demandée, M. CRAMATTE clôture ce point.

## **6. Divers**

Mme Monique DOMON demande s'il serait possible de créer des fascicules explicatifs pour les visiteurs intéressés par l'église de Fontenais.

M. COURTET ajoute qu'il y a déjà fait cette suggestion au Conseil, car il rencontre régulièrement des visiteurs dans l'église. De plus, il y a 5 ans, il avait rencontré la fille dont le papa a fait la fresque de l'église.

M. l'abbé BABEY répond qu'une réflexion est en cours du côté de l'équipe pastorale : mettre en valeur notre patrimoine, nos symboles, notre histoire. L'idée serait que l'équipe pastorale pourrait donner des infos historiques et un souffle religieux. Jura tourisme a été approché, mais ces membres ne veulent pas du côté spirituel. Donc, l'équipe pastorale va travailler seule et proposer un document soit sous forme de fascicule, soit à scanner avec un QR code.

M. ROY approuve la rénovation des Sources, mais il demande si le budget a été respecté. Il demande également si le Conseil va garder les confessionnaux qui se trouvent au Centre-Ouest.

M. FRELECHOUX répond que le Patrimoine va conserver un confessionnal. Concernant la rénovation, le Conseil a été obligé de mettre des tuiles panachées sur le toit, ce qui va induire un surcoût, mais la subvention octroyée sera plus élevée que prévu. Actuellement, la totalité des coûts n'est pas connue, mais elle sera donnée à la fin de l'année.

M. Denis DOMON rappelle que le grenier de l'église de Fontenais n'a aucune isolation et il se demande s'il ne serait pas possible d'au moins isoler le sol.

M. Aimé MAITRE informe que la Commission bâtiment, composée de Mme MARQUES, de M. PLUMEY et de lui-même, s'est rendue dans les combles. Dans ces dernières, il faut être à 4 pattes sur les côtés et il est impossible d'isoler sous les tuiles. Il faudrait nettoyer et vider les combles avant d'imaginer la construction d'un sommier en béton et d'un plancher.

M. COURTET propose d'isoler seulement sur la dalle et pas au niveau des tuiles. Par contre, au niveau du toit, il faudrait remplacer les tuiles qui laissent passer de l'eau.

M. MAITRE répond que le sujet sera étudié.

M. BERBERAT demande pour quelle raison l'isolation de St-Pierre n'a pas encore été étudiée, alors qu'elle a déjà été signalée. Serait-il possible d'isoler les vitraux, même ceux de St-Michel ? La plupart des églises d'Ajoie ont des doubles vitrages, pour quelle raison ne pas faire pareil à Porrentruy ?

Par contre, M. BERBERAT est très satisfait que le nouveau chauffage fonctionne bien.

M. FRELECHOUX et Mme MARQUES relèvent que le chauffage a été changé il y a peu. Si l'église est trop isolée, il y fera trop sec. Concernant le double vitrage, une demande a déjà été faite à l'entreprise spécialisée qui rénovera Fontenais. Si des double vitrage étaient posés sur les vitraux, ces derniers amèneraient de la condensation. Mais le Conseil continue à réfléchir à ce dossier.

La parole n'étant plus demandée, le président souhaite un bel été ensoleillé et reposant. Il convie les participants à partager le verre de l'amitié et lève l'assemblée à 21h13.

Le président :

Ronald CRAMATTE

La secrétaire :

Marielle FRIDEZ